
Mise en place d'un dispositif de broyage de végétaux

Smirtom du Plateau Picard Nord



Rue du fossé Savignac
80600 Doullens

[Voir le site internet](#)

Auteur :

Catherine Vanhille
c.vanhille@smirtom-ppn.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

Depuis 2011, les tonnages de déchets verts dans les déchetteries du territoire ont très fortement augmenté, passant de 774 tonnes à 2930 tonnes en 2016; ce qui représente 61 kg/hab/an.

Forts de ce constat, les élus du territoire du SMIRTOM du Plateau Picard Nord ont décidé d'investir dans un broyeur à végétaux. Cette décision fait suite à une étude menée sur le territoire constitué de 93 communes afin de trouver la meilleure solution pour valoriser la matière organique.

La collectivité dispose de 5 déchetteries et 9 bennes à déchets verts. Le broyeur a été acheté en 2016.

Le SMIRTOM du Plateau Picard Nord a développé des actions de prévention des déchets au travers de son programme local de prévention avec notamment la vente de composteurs individuels sur son territoire. Le broyeur est à destination des communes et des usagers.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Les objectifs principaux sont :

- Montrer aux usagers que leurs déchets végétaux constituent une ressource pour leur usage quotidien.
- Réutiliser des déchets pour des techniques de jardinage naturel et d'entretien des espaces verts.
- Fournir du structurant pour les composteurs individuels.
- Permettre aux communes de disposer d'un outil adapté au territoire (territoire rural).
- Supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires conformément à la loi Labbé.
- Limiter le coût financier.
- Éviter les pratiques de brûlage des végétaux.

Résultats quantitatifs

La campagne de broyage a commencé en mai 2017, ce qui ne permet pas d'obtenir de résultats significatifs; le syndicat n'ayant pas assez de recul. En effet, il n'y a pas d'ancienneté sur cette action.

A ce jour, les déchets verts apportés dans les déchetteries de Flesselles et Saint Ouen sont broyés et épandus dans les champs. En effet, 1 agriculteur du territoire qui possède un plan d'épandage était intéressé par du broyat afin de rectifier le PH du sol.

Quant à la déchetterie de Bernaville, les végétaux sont broyés sur place et stockés dans une benne pour être donnés aux communes.

Par ailleurs, une communication est en train de voir le jour pour sensibiliser les usagers ainsi que les communes.

Deux communes ont testé le broyat de branches pour leurs massifs communaux.

Résultats qualitatifs

Les communes qui ont bénéficié du broyat sont pleinement satisfaites et souhaitent renouveler l'action. Une nouvelle commune va tenter l'expérience début 2018.

MISE EN OEUVRE

Planning

Juin 2017 : Réception du broyeur mélangeur

Juin 2016 : Formation de 3 agents du SMIRTOM du Plateau Picard Nord

Mai 2017 : Mise en oeuvre du broyage de végétaux issus de l'apport volontaire en déchetterie

Septembre 2017 : Mise en oeuvre de l'action auprès des communes

Janvier 2018 : Communication auprès des particuliers et des communes

Moyens humains

1 agent technique pour assurer les interventions.

1 agent technique pour assurer l'entretien du matériel.

1 agent technique pour le suivi de l'action (communication, mise en place et suivi du planning des interventions ...).

Moyens financiers

Investissement : achat d'un broyeur mélangeur à végétaux.

Fonctionnement : frais d'entretien et de fonctionnement du matériel (carburant, assurance, immatriculation, contrôle et vérification du matériel, rémunération des agents techniques).

Moyens techniques

Local pour stocker le broyeur à végétaux

Véhicule adapté, type Ampliroll pour le transport du broyeur lors des interventions sur le terrain.

Partenaires mobilisés

Allmo Services

Conseil Départemental de la Somme

ADEME

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Cette action est facilement reproductible sur n'importe quel territoire.

L'action va se poursuivre en 2018 avec pour objectif de mettre en place le planning des interventions pour les communes et le plan de communication à destination des usagers.

Difficultés rencontrées

Le broyat est réutilisé pour les espaces verts et les massifs des communes. Néanmoins, l'idée de départ de mise en place de cette action est de distribuer gratuitement ce broyat aux usagers des déchetteries du SMIRTOM du Plateau Picard Nord.

Recommandations éventuelles

Le broyeur à végétaux est mis gracieusement à la disposition des communes. Toutefois, la présence de l'agent en charge du broyage est obligatoire en vue de garantir les bonnes pratiques d'utilisation et d'entretien du matériel.

L'utilisation du broyeur doit se faire uniquement et obligatoirement par les agents formés aux règles de sécurité par le syndicat.

Egalement, il faut rester vigilant quant aux apports de végétaux dans les déchetteries. En effet, il arrive parfois que des objets indésirables soient déposés avec les végétaux dans les bennes prévues à cet effet. Le broyeur peut alors subir des dégradations qui se révèlent très coûteuses. Pour exemple, changer l'ensemble des couteaux revient à 4200€.

Mots clés

BROYEUR | COLLECTIVITES LOCALES | MENAGE | ECOEXEMPLARITE | BIODECHET

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Aline BLIN

aline.blin@ademe.fr

Direction régionale Hauts-De-France